

VOTRE DÉPARTEMENT

N° 99 // JUNI 2020 //

www.ledepartement.fr

MAG TARN-ET-GARONNE

DÉCONFINEMENT
REGARDER À NOUVEAU
VERS L'AVENIR



MALGRÉ
LE CONFINEMENT,
L'ASSEMBLÉE
DÉPARTEMENTALE
ADOpte SON BUDGET

Budget 2020

Un exemple à suivre

P 7

Numérique

ADSL, fibre,
téléphonie mobile

P 22

Filière agricole

Des liens indéfectibles

P 28

SOMMAIRE

BUDGET 2020

Un budget responsable et ambitieux	P. 8
Les chiffres clés	P. 9
Des finances assainies	P. 10

ATTRACTIVITÉ

Tarn-et-Garonne, destination du bien-vivre !	P. 18
Pente d'eau de Montech	P. 21
Vélo voie verte et véloroute	P. 21

ENVIRONNEMENT

Valoriser et préserver l'environnement	P. 26
Eau potable et assainissement	P. 27

AGRICULTURE

Des liens indéfectibles	P. 28
-------------------------	-------

ALIMENTATION

Bien manger en Tarn-et-Garonne	P. 32
--------------------------------	-------

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Toujours solidaire et encore plus généreux	P. 33
---	-------

EXPRESSIONS

	P. 38
--	-------

Jun 2020 - Numéro 99

Publication du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Hôtel du département - 100 boulevard Hubert Gouze
82013 Montauban cedex
Tél. : 05 63 91 82 00
ISSN : 2553-8659 (en ligne)
ISSN : 2553-4408 (imprimé)

Directeur de publication : M.-J. Mauriège
Rédaction : direction de la communication en collaboration
avec les directions et services du Département
Conception graphique et mise en page :
direction de la communication
Photos : J.-M. Maume / F. Lalande / iStock (sauf mention)
Impression : Léonce Deprez

Ce magazine est disponible en version sonore réalisée par
l'Association des donneurs de voix
Bibliothèque sonore Claude Laplace - 20, avenue Jean Jaurès
BP 162 - 82000 Montauban - Tel. : 05 63 63 89 42



 [departement.tarnetgaronne](https://www.facebook.com/departement.tarnetgaronne)
 [@tarnetgaronne82](https://twitter.com/tarnetgaronne82)
 [@tarnetgaronne_dpt](https://www.instagram.com/tarnetgaronne_dpt)



P 4

Covid-19 - Le Département fait front

Face à l'épidémie, la priorité du Conseil départemental a été d'adapter son organisation pour maintenir une continuité de services.



P 22

À l'heure du numérique

Apporter une réponse plus homogène en matière d'accès au numérique, à l'échelle du département.



P 12

Sur la bonne voie

Retour sur les opérations phares et les grands travaux de voirie depuis 2015.

CORONAVIRUS - COVID-19

Mobilisés pour nos entreprises, associations, établissements et services sociaux



Notre pays a connu la plus grave crise sanitaire de son Histoire moderne et, à ce jour, la situation épidémique demeure très incertaine et évolutive.

Dans ce contexte, l'État a dû se résoudre à apporter temporairement des restrictions aux libertés d'une ampleur inédites conduisant à une sévère contraction de toutes les activités.

Alors que le déconfinement est désormais bien engagé et que nous regardons à nouveau vers l'avant, des pans entiers de notre vie sociale sont profondément et durablement affectés par la crise, dont nombre d'entreprises, d'associations, d'établissements sociaux risquent de sortir exsangues.

Le Département ne saurait rester immobile sur ce nouveau front qui s'ouvre à côté du front sanitaire.

C'est pourquoi, lors de sa séance plénière d'avril, **la collectivité a voté 3 délibérations matérialisant son engagement volontariste dans cette bataille décisive.**

La première a trait à la **création d'un fonds de soutien au secteur associatif de 500 000 €**, considérant le rôle inestimable qu'il joue en termes d'animation du territoire et de services rendus au quotidien dans les domaines sociaux, culturels, sportifs, environnementaux ou agricoles.

La deuxième a pour objet d'établir **un fonds de soutien de 1 million d'euros aux établissements et services médico-sociaux** prenant en charge les personnes âgées,

handicapées ou les mineurs en difficultés confrontés à l'effet combiné de la baisse de leurs recettes et d'une hausse de leurs dépenses de fonctionnement.

Enfin, la troisième tend à venir en **aide au monde économique en approuvant le principe d'une participation de 500 000 € au fonds de solidarité institué par l'État, d'une part, et au fonds régional au tourisme, au commerce de proximité et à l'artisanat, d'autre part, à hauteur de 500 000 € supplémentaires.**

Ainsi, le Conseil départemental, conscient de la gravité du moment, mobilise avec force ses ressources en appui des acteurs locaux, entreprises, associations, établissements et services médico-sociaux, que nous ne laisserons pas tomber.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures exceptionnelles comme des investissements et des subventions aux associations sont inscrits au budget 2020, adopté en visioconférence le 29 avril malgré l'opposition d'une minorité d'élus qui, en votant « contre », ont de fait refusé le financement de toutes ces actions.

En tout état de cause, soyez certains de l'investissement de chaque instant du Conseil départemental, aux côtés de l'État et des autres collectivités, dans la gestion de cette crise et de ses multiples conséquences comme, bien sûr, dans l'exercice de l'ensemble de ses compétences.

Christian ASTRUC

Président du Conseil départemental



Tous solidaires



MAINTIEN DES MISSIONS, INITIATIVES, NOUVELLES MESURES... FAIRE FRONT À LA CRISE SANITAIRE

Face à l'épidémie, la priorité du Conseil départemental a été d'adapter son organisation pour maintenir une continuité de services, notamment son soutien aux plus vulnérables, tout en prenant les mesures nécessaires pour freiner la propagation du COVID-19.

Pendant le confinement de nombreux agents sont restés mobilisés pour intervenir sur les situations d'urgence sociale, payer les prestations de solidarité (APA, PCH, RSA), acquitter les factures, entretenir et sécuriser les routes ou encore élaborer de premières réponses aux difficultés immenses et multiples rencontrées par notre territoire.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS ASSURÉE



Aux côtés des plus vulnérables

En privilégiant l'accueil téléphonique pour une organisation des rendez-vous afin de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation, la continuité des services du Conseil départemental a été garantie depuis le début de la crise sanitaire, notamment en direction des plus vulnérables.

Les maisons des solidarités

Toutes les situations d'urgence sont prises en charge par les équipes de permanences avec un accueil téléphonique de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le numéro vert départemental

0 800 103 110 Service & appel gratuits

Ce numéro dédié aux personnes âgées et personnes handicapées en situation de maltraitance, a été étendu dès le confinement du 17 mars aux publics en difficulté, bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).



Enfance et famille

Les consultations et les vaccinations des enfants n'ont jamais cessé d'être assurées.

Maison départementale des personnes handicapées

Permanence de la MDPH 82 maintenue durant la crise.

0 800 102 848 Service & appel gratuits

Des agents en renfort auprès des plus fragiles

Afin de renforcer les effectifs des établissements et services médico-sociaux dans les domaines concernant les personnes âgées, des personnes handicapées et l'enfance en difficulté.

L'ensemble des services du Département sont restés mobilisés pour des routes toujours entretenues et sécurisées, le paiement des factures, suivi des chantiers en cours...



Des pans entiers de notre vie sociale sont profondément et durablement affectés par cette crise sanitaire, dont nombre d'entreprises, d'associations, d'établissements sociaux risquent de sortir exsangues. Le Département ne saurait rester immobile sur ce nouveau front qui s'ouvre à côté du front sanitaire."

APPORTER UNE RÉPONSE AUX BESOINS DE MAIN D'ŒUVRE

L'activité économique accompagnée

La crise sanitaire que nous traversons impacte très durement l'économie, de différentes manières. Dans notre département, la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, notamment l'agriculture, est une véritable crainte. C'est pourquoi, à un moment où les demandeurs d'emplois, dont les

bénéficiaires du RSA, hésitent à se positionner sur les offres d'emploi, la commission permanente a adopté une mesure exceptionnelle, très incitative, pour favoriser l'activité saisonnière. Il s'agit de **donner la possibilité à tout bénéficiaire du RSA de cumuler intégralement les revenus d'une**

activité saisonnière et ceux du RSA qu'il percevait habituellement. Cette mesure permettrait d'apporter une réponse aux besoins de main d'œuvre dans notre économie locale et d'encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA.

285 000 MASQUES COMMANDÉS par le Conseil départemental, dont 170 000 reçus depuis le début de la crise

Conscient de la nécessité de protéger ses agents et les personnes dont il a la charge, le Conseil départemental a rapidement pris la décision de commander des masques en grand nombre afin d'être en capacité d'en fournir à tous ceux qui en avaient besoin. Ainsi, depuis le début de la crise sanitaire le Département a commandé 285 000 masques. Afin de sécuriser ses approvisionnements, il s'est adressé à 5 fournisseurs différents :

- ✓ un fournisseur indépendant (Auverprime) pour 215 000 unités,
- ✓ la Région Occitanie, qui procède à des achats groupés pour les Départements, pour 50 000 unités,

✓ l'association des maires de France dans le cadre d'un achat mutualisé pour 20 000 unités,

✓ les entreprises Crambe et Willy's France de Caussade pour 3 280 unités (masques tissés).

Plus de 170 000 masques ont été reçus à ce jour. Prioritairement réservés aux services et établissements sociaux et médico-sociaux du département en direction des personnes âgées, personnes handicapées ou des jeunes pris en charge par les services de l'enfance en danger, leur distribution est assurée par des agents du Conseil départemental.

Distribution des masques par le Conseil départemental aux services à domicile et dans les établissements et services médico-sociaux.



COVID-19

ASSOCIATIONS, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET ENTREPRISES

DES FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNELS À HAUTEUR DE 2,5 millions d'euros

Dans la situation exceptionnelle de crise sanitaire que nous traversons actuellement, le Conseil départemental démontre plus que jamais sa vocation de collectivité de proximité et de solidarité. Une solidarité qui s'exprime par la création de différents fonds de soutien dans plusieurs domaines.

1 million d'euros pour les entreprises

Pour venir en aide aux nombreuses entreprises exposées au risque de faillite, le Conseil départemental a décidé de s'associer aux fonds spécifiques de soutien créés d'une part par l'État et d'autre part par la Région Occitanie. **Le Département contribue à ces deux fonds, à hauteur de 500 000 € chacun.** Le fonds de soutien créé par l'État et dont le Tarn-et-Garonne est le 1^{er} des 13 départements d'Occitanie à y participer, soutient les commerçants, artisans, professions libérales ainsi que d'autres agents économiques. Quant au fonds l'OCCAL de la Région, il vise à soutenir les petites et moyennes entreprises d'Occitanie (tourisme, commerce de proximité et artisanat).

Les conditions du versement d'aides financières sont détaillées sur le site : les-aides.fr

FONDS DE SOUTIEN ÉTAT / DÉPARTEMENT

Déjà 6 087
entreprises bénéficiaires
pour les mois de mars et avril
dans les domaines suivants :

- commerce : 1 090
- transport et entreposage : 111
- hébergement et restauration : 580
- information et communication : 50
- finance et assurance : 42
- immobilier : 102
- activités scientifiques et techniques : 354
- services administratifs et soutien : 257
- enseignement : 222
- santé / social : 611
- arts, spectacles, divertissements : 212
- industries : 291
- eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution : 9
- construction : 1 131
- agriculture : 202
- autres secteurs d'activités : 823



Pierre Besnard, préfet de Tarn-et-Garonne et Christian Astruc lors de la signature de la convention relative à la contribution volontaire du Département au fonds de solidarité État, le 30 avril dernier.

1 million d'euros pour les établissements et services médico-sociaux

Pour accompagner les établissements et services médico-sociaux prenant en charge les personnes handicapées, âgées ou les mineurs en difficulté, souvent fragilisés par les effets induits de la situation, un **fonds de soutien exceptionnel** de 1 million d'euros est mis en place.

500 000 €

pour les associations

La crise sanitaire impactant largement le fonctionnement des associations, ainsi que l'organisation des événements, rencontres, festivals et diverses programmations compromises, **le Conseil départemental a pris plusieurs mesures exceptionnelles** pour les aider à faire face aux difficultés. Pour soutenir la trésorerie des associations, il est décidé de simplifier les règles de versement des subventions octroyées : selon leur montant, la totalité ou un pourcentage conséquent sera versé immédiatement sans sollicitation de la part du bénéficiaire, et le solde sera versé sur demande du bénéficiaire. De plus, un fonds d'aide spécifique d'un montant de 500 000 € est créé afin de répondre en particulier aux difficultés des associations dont les manifestations prévues n'auront pu avoir lieu.

Plus d'info sur : www.ledepartement.fr
> mes services > démarches > demandes de subventions.

DÉCONFINEMENT

UN RETOUR DANS LES COLLÈGES BIEN PRÉPARÉ

Tous les collèges du département ont ouvert leurs portes lundi 18 mai pour accueillir des collégiens de 6^{ème} et de 5^{ème}. Cette nouvelle rentrée respecte les recommandations nationales : mesures barrières, distanciation, classe de 15 élèves... Le Conseil départemental a fourni un recueil

de consignes destiné à ses propres agents, les Agents Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE).

La restauration est assurée dans 14 des 17 collèges que compte le Tarn-et-Garonne. 180 agents territoriaux, une équipe mobile d'agents d'entretien ainsi que 3 chefs cuisiniers remplaçants sont à l'œuvre depuis le 11 mai : nettoyage, désinfection, mise en place des mesures de protection sanitaires, signalisation des espaces...



BUDGET

MALGRÉ LE CONFINEMENT, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ADOPTE SON BUDGET POUR 2020

Comme chaque année, les deux premières séances plénières du Conseil départemental étaient consacrées en particulier au débat sur les orientations budgétaires et à l'adoption de son budget pour l'exercice en cours. Si le budget, acte par lequel la collectivité prévoit et autorise l'ensemble de ses recettes et dépenses, traduit et concrétise les choix de l'assemblée départementale, son examen est également l'occasion d'évaluer les résultats de la gestion passée.

LE BUDGET EST ADOPTÉ, LES ACTIONS PEUVENT SE POURSUIVRE



Dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire liée au Covid-19 que nous traversons actuellement, la séance consacrée à l'examen du budget 2020 s'est déroulée les 29 et 30 avril de façon totalement inédite par téléconférence et avec une diffusion en direct des débats sur le site internet du Département accessible à tous.

UN BUDGET RESPONSABLE ET AMBITIEUX

Cette séance permet d'adopter le budget primitif de la collectivité pour l'année. Avant sa présentation, le Président Astruc a précisé les contours d'un budget particulier à plusieurs égards :

« Le caractère très particulier de ce budget n'aura échappé à aucun d'entre vous. Il s'agit du dernier du présent mandat en année pleine. Mais, à l'évidence, sa singularité a trait avant tout au contexte tout à fait exceptionnel dans lequel il intervient. Un contexte de crise sanitaire inédite qui a fait entrer notre pays dans une récession dont nul ne connaît ni l'ampleur, ni la durée. Sans aucun doute, cette situation, qui demeure très incertaine et évolutive, ne sera pas neutre sur les finances départementales (...)



Il apparaît que le budget 2020, budget de crise, peut néanmoins continuer à s'inscrire dans le cadre des orientations exprimées lors de notre séance de mars dernier. Comme je l'avais indiqué alors, celles-ci déclinent la trajectoire

dessinée depuis 2015 qui allie responsabilité et ambition. La responsabilité se traduit par le refus de recourir aux facilités que sont le levier fiscal et la dette. L'ambition s'affirme par le souci, d'une part, de maintenir à leur niveau

les politiques existantes tout en déployant les actions de nature à répondre aux besoins nouveaux, d'autre part, par un effort accru d'équipement du territoire. »

ILS ONT VOTÉ...

POUR

Christian Astruc, Marie-José Mauriège, Pierre Mardegan, Jean-Michel Henryot, Gérard Hébrard, Jean-Philippe Bésièrs, Véronique Riols, Colette Jalaise, Jérôme Beq, Véronique Cabos, Maryse Baulu, Jean-Claude Bertelli, Véronique Colombié, Francine Debais, Frédérique Turella-Bayol, Léopold Viguié

ABSTENTION

Ghislain Descazeaux, Liliane Morvan, Michel Weil

CONTRE

Mathieu Albugues, Brigitte Barèges, Monique Ferrero, Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Deprince, José Gonzalez, Christiane Le Corre, Marie-Claude Nègre, Denis Roger, Catherine Bourdoncle, Dominique Sardeing-Rodriguez

Tout en assumant en premier lieu ses missions de solidarité, le Conseil départemental poursuit ses investissements pour l'avenir des Tarn-et-Garonnais.

SOCIAL / SOLIDARITÉS

192,4 millions d'euros

Prévention médico-sociale : **4,6 M€**
Famille / enfance : **39,4 M€**
Personnes handicapées : **45,6 M€**
Personnes âgées : **43,3 M€**
Insertion : **44,1 M€**

ÉDUCATION

26,7 millions d'euros

Participation écoles : **1,2 M€**
Collèges : **19 M€**
Enseignement supérieur : **3,8 M€**
Transports scolaires adaptés : **1,2 M€**

RÉSEaux ET INFRASTRUCTURES

38,2 millions d'euros

Voirie départementale : **28,6 M€**
Participation voirie communale : **2,8 M€**
Eaux et assainissement : **3,4 M€**

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

13,4 millions d'euros

Développement urbain : **0,4 M€**
Logement : **5 M€**
Environnement : **1,3 M€**
Aménagement développement rural : **5,7 M€**

SÉCURITÉ / POMPIERS

8,9 millions d'euros

CULTURE / VIE SOCIALE JEUNESSE / SPORTS ET LOISIRS

9,6 millions d'euros

Sports : **3,4 M€**
Médiathèque / archives : **0,5 M€**
Activités artistiques et culturelles : **2 M€**
Patrimoine et musées : **0,6 M€**

0% d'augmentation du taux de taxe foncière

BUDGET 2020 :
391,3 millions d'euros

2015-2019

DES FINANCES ASSAINIES ET PLUS SOUTENABLES

Depuis le début du mandat, la gestion de la collectivité a reposé sur des principes intangibles : maintenir les politiques à leur niveau et déployer au besoin de nouvelles actions sans sacrifier l'investissement ; ne pas accroître la pression fiscale ni reporter une charge supplémentaire sur les géné-

rations futures par l'alourdissement de la dette ; retrouver des marges de manœuvre, ce qui implique notamment de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est cette maîtrise qui a permis de continuer à investir, sans augmenter le taux de foncier bâti et sans accroître la dette.

Remboursement anticipé en 2017 de deux emprunts toxiques à taux variables, contractés en 2010, représentant un encours de plus de 47 millions d'euros.

IMPÔT

Pas d'augmentation du taux de foncier bâti depuis 2015 sur la part départementale

INVESTISSEMENT un effort accru depuis 2015



DÉPENSES RÉELLES TOTALES D'INVESTISSEMENTS (hors mouvements d'ordre et remboursement du capital de la dette)

2010 - 2014
203 millions d'euros

2015 - 2019 **+3 %**
209,2 millions d'euros

Le DÉSENDETTEMENT désormais nettement engagé



EMPRUNTS : CAPITAL RESTANT DÛ NET RÉEL

la dette de 2014
208,4 millions d'euros

la dette de 2019
201,3 millions d'euros
soit un désendettement de **3,4 %**

Un budget pour investir et soutenir les acteurs locaux

CE QU'IL FAUT RETENIR

FISCALITÉ

Pas d'augmentation d'impôt avec un taux sur le foncier bâti qui demeure inchangé.



DÉPENSES

Une maîtrise de l'évolution des charges courantes grâce aux efforts de l'ensemble des services et à la volonté de la majorité départementale.



INVESTISSEMENTS

Le volume d'investissement sera proche de 52,5 millions d'euros, hors reports, ce qui est considérable.



DETTE

Une baisse de la dette depuis 2015 qui atteindra cette année 10 millions d'euros.



BUDGET 2020

LES DÉPENSES PRINCIPALES



INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT



COLLÈGES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Travaux bâtiments scolaires,
équipements
9 millions d'euros



SOCIAL SOLIDARITÉS

191,3 millions d'euros



TRAVAUX VOIRIE DÉPARTEMENTALE

17,2 millions d'euros



CULTURE / JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS

8,2 millions d'euros



AIDES AUX COMMUNES

20,4 millions d'euros



ENSEIGNEMENT

15,2 millions d'euros



CASERNES DE GENDARMERIE

1,6 millions d'euros



VOIRIE, RÉSEAUX INFRASTRUCTURES

15,4 millions d'euros

Ce budget prévoit l'inscription de l'ensemble des crédits permettant de financer les actions de la collectivité.

PARMI CES ACTIONS...

- la création d'un fonds de soutien départemental exceptionnel de 1 million d'euros aux établissements et services sociaux et médico-sociaux confrontés à une hausse de leurs dépenses et une baisse de leurs recettes en raison de la crise sanitaire,
- la création d'un fonds de soutien départemental exceptionnel de 500 000 € pour les associations en difficultés en lien avec la situation actuelle,
- la participation de 500 000 € au fonds de solidarité institué par l'État en direction des petites entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques de l'épidémie de COVID 19,
- la participation de 500 000 € au fonds de soutien élaboré par la Région au bénéfice des petites entreprises du tourisme, du commerce de proximité et de l'artisanat d'art,

(voir article sur ces fonds en page 6)

- les subventions accordées aux EHPAD Pagomal à Montbeton et La Septfontoise à Septfonds pour des travaux de mise aux normes et de restructuration,
- la réhabilitation des casernes de gendarmerie pour un programme d'un montant de 2,5 millions d'euros.
- la programmation de l'extension des collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre et Vercingétorix de Montech,
- la restructuration de la demi-pension du collège Pierre Darasse de Caussade,
- la réalisation du plateau sportif du collège Simone Veil de Verdun-sur-Garonne.

VOIRIE

TRAVAUX VOIRIE DÉPARTEMENTALE

2010 > 2014 **53,7 millions d'euros**

2015 > 2019 **58,4 millions d'euros**

INVESTISSEMENTS  **+ 8,82 %**



LE DÉPARTEMENT TOUJOURS SUR LA BONNE VOIE



Le Conseil départemental est en charge de l'entretien, de la réfection, de l'équipement et de la modernisation de la voirie départementale, et c'est là une de ses compétences obligatoires.

Lorsqu'on parle de voirie départementale, il s'agit de l'ensemble des routes qui ne sont ni des voies communales, à la charge des communes ou des communautés de communes, ni des routes à vocation nationale telles que les autoroutes. Toutes les autres voies de communication, y compris les « Vélo Voie Verte », font partie de la voirie départementale. La voirie départementale comprend également ce que l'on appelle les ouvrages d'art, essentiellement composés des ponts et des tunnels. En ce qui concerne le Tarn-et-Garonne, ce sont **plus de 2 500 km de voirie qui sont à la charge du Conseil départemental.**

Les agents qui en ont la responsabilité ont pour principale mission de rendre la route toujours plus agréable et surtout plus sûre pour tous les usagers qui l'empruntent tout au long de l'année. **Tous les ans, depuis 2015, le Conseil départemental a consacré en moyenne plus de 19,3 millions d'euros pour l'ensemble des opérations** (48 km et 14 opérations par an en moyenne) concernant la voirie. Pour entrer légèrement dans les détails, **depuis 2015 on dénombre : 22 opérations de sécurité sur des carrefours et 244,3 km de grosses réparations** (en particulier sur le revêtement) sur les voies de circulation.

LES OPÉRATIONS PHARES DEPUIS 2015

✓ LE PONT DE REYNIÈS

Le pont de Reyniès sur la RD 94 a été élargi en 2016 pour un montant de 1 700 000 €.

L'élargissement a permis une sécurisation des circulations, en prenant en compte les usages liés à l'entrée de ville. Les détériorations sur les parements en briques ont été réparées selon des techniques traditionnelles. L'ouvrage, consolidé par des tirants, a été décaissé entièrement. Les voûtes ont été renforcées par du béton, avant remblaiement et pose d'une dalle en béton armé intégrant les trottoirs en encorbellement.



Le pont de Reyniès sur la RD 94.

✓ LE PONT DE BROUSSE

Le pont de Brousse sur la RD 115, entre Cazals et Saint-Antonin-Noble-Val, a été rénové en 2018 pour un montant de l'ordre de 400 000 €.

D'une longueur de 102 m, il est constitué de cinq arches en maçonnerie de 14 m d'ouverture. L'ouvrage a été nettoyé et les détériorations sur les parements, en brique ou en pierre, ont été reprises. Les maçonneries et les trottoirs ont été rénovés.



2015-2020

VOIRIE DÉPARTEMENTALE RETOUR SUR LES GRANDS TRAVAUX



244,3 km réparés

sur les 2 528,8 km de routes départementales



33 ouvrages d'art réparés

sur les 1 078 ouvrages du département

création de 7,94 km

de vélo voie verte

sécurité améliorée

sur 22 carrefours

LÉGENDE



Ouvrages d'art réparés (ponts, murs de soutènement, travaux de confortement des falaises...)



Aménagements de sécurité réalisés (giratoires, tracés rectifiés pour améliorer la visibilité...)



Reprises de chaussée effectuées (renouvellement de chaussée et de couche de roulement)



Vélo voie verte créée (reprises de chaussée et création)



Le pont bowstring de Saint-Porquier sur la RD 79.

✓ LES PONTS BOWSTRING

Le département possède plusieurs ponts de type Bowstring. Ces ouvrages construits dans les années 30 préfigurent les constructions en béton armé reprenant les formes des ouvrages métalliques. Ces premiers ouvrages comportent des défauts d'enrobage des armatures, ses aciers non protégés se corrodent ce qui conduit à l'éclatement des parements. De plus, le béton s'altère dans le temps et il est nécessaire d'apporter une protection par un enduit spécifique. **Deux d'entre eux, celui de**

Montbartier sur la RD 51 et celui de Saint-Porquier sur la RD 79 ont été réparés en 2017 et 2018. L'essentiel des travaux a consisté à réparer les défauts d'enrobage et à apporter une protection. Les appuis des poutres et les culées ont également été rénovés. L'étanchéité et la chaussée ont été reprises sur l'ouvrage de 30 mètres de portée. **À l'automne 2020 la réparation de celui qui se trouve entre Montbartier et Bessens sur la RD 77 est prévue.**



Le pont bowstring dit d'Escatalens sur la RD 51.



✓ RÉFECTION DE LA RD 21

Entre 2016 et 2018, le Conseil départemental a réalisé les **travaux de réfection de la RD 21 (rue du Pasteur Louis Lafon) à Montauban** (en accompagnement de ceux réalisés par le Grand Montauban pour l'aménagement de la rue). Deux phases distinctes pour un chantier très important et **pour un budget de près de 600 000 €**.



Reprofillement de chaussée, rue du Pasteur Louis Lafon à Montauban.

✓ ACCÈS SÉCURISÉ

Afin de sécuriser l'accès au nouveau collège de Verdun-sur-Garonne, **un giratoire est créé sur la RD 6**, qui subit également une réfection de sa chaussée entre la rue Henri Jauvert et ce nouveau giratoire. **Le montant de cette opération s'élève à 820 000 €**.

✓ VÉLO VOIE VERTE

La RD 201, vélo voie verte qui relie Montauban à Montech le long du canal de Montech a été terminée en 2017 grâce à la réalisation du dernier tronçon entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban (du Pont de Noalhac au port Canal), pour un montant de 910 000 €. Cette vélo voie verte se raccorde sur la vélo voie verte du canal des deux mers ou RD 200. La RD 202, vélo voie verte de la vallée du Tarn entre Bressols et le département de la Haute-Garonne a été engagée et sera terminée en 2020. **Le montant de l'enveloppe votée est de 1 200 000 €**. Plusieurs phases se sont succédées pour une longueur totale d'environ 10 km.



TARN-ET-GARONNE, DESTINATION DU BIEN-VIVRE !

Aux confins de la région Occitanie,
notre département est unique
par sa diversité.

C'est une explosion de couleurs et de saveurs qui se
mélangent lors des marchés locaux, où se mêlent des
producteurs passionnés. Véritable berceau des meilleurs
fruits, sa terre fertile livre ici ses trésors : pommes, prunes,
melons du Quercy, fraises, chasselas de Moissac AOP...
autant de spécialités qui marquent ses paysages.



ACTIVITÉ TOURISTIQUE

+ 38 %
EN 10 ANS

PLUS DE

**112 millions
d'euros**

DE RECETTES DIRECTES

3 046

EMPLOIS DIRECTS

Saviez-vous que l'Occitanie brillait au 1^{er} rang mondial des destinations viticoles ?

L'ŒNOTOURISME, UN BON CHOIX POUR LE TOURISME

Le label **Vignoble & Découvertes**, au service de l'œnotourisme, permet le développement d'une offre touristique attractive autour d'une destination viticole. Le Tarn-et-Garonne compte six appellations sur son territoire :

- ✓ AOP Fronton
- ✓ AOP Coteaux du Quercy
- ✓ AOP Brulhois
- ✓ AOP Saint-Sardos IGP Lavilledieu
- ✓ Coteaux et Terrasses de Montauban
- ✓ IGP Comté Tolosan.

On est fier !



© ADT82 - Lauzin Christian

2018

- Obtention du **label Vignoble & Découvertes** de la destination touristique « **Vignoble de Fronton au cœur du Sud-Ouest** » avec 60 partenaires touristiques et viticoles.
- Lancement d'un projet de coopération œnotourisme (Leader) intitulé « **Secrets du Sud-Ouest, de vins en découvertes** » par Tarn-et-Garonne Tourisme en partenariat avec Haute-Garonne tourisme, Lot tourisme et Lot-et-Garonne tourisme ainsi que 5 territoires (Pays Midi Quercy, Pays Garonne Quercy Gascogne, Pays Tolosan, Pays Agenais, Pays Grand Quercy). Cette opération de coopération a pour objet de soutenir une démarche de développement de l'œnotourisme sur plusieurs « petits » vignobles du Sud-Ouest, en phase d'émergence et de structuration, en privilégiant des dynamiques collectives.



2019

- Obtention du **label Vignoble & Découvertes** de la destination « **Vignoble du Quercy** » avec 63 partenaires labellisés.



UNE RECONNEXION À LA NATURE QUI SÉDUIT LES "NOUVEAUX ARRIVANTS"

Chaque année, un nombre important de nouveaux arrivants vient enrichir la population tarn-et-garonnaise. C'est pour répondre aux besoins d'informations touristiques de ces nouveaux habitants qu'une collection de plusieurs brochures dont le magazine de séduction « La Parenthèse », le guide du Tarn-et-Garonne en famille et la Carte Ambassadeurs (dont la particularité est d'offrir aux résidents des gratuités et réductions sur de nombreux sites), leur est envoyée. **Annuellement, 1 000 foyers sont destinataires de ces supports édités par Tarn-et-Garonne Tourisme.**

Devenez Ambassadeur du Tarn-et-Garonne sur www.tourisme-tarnetgaronne.fr/devenez-ambassadeur/

TOURISME ET HANDICAP

Les locations, restaurants, lieux de visite, organismes du Tarn-et-Garonne accessibles aux personnes en situation de handicap peuvent être labellisés Tourisme et Handicap.



UN ESPRIT FESTIF ET DYNAMIQUE

Une dizaine de rendez-vous incontournables sur les territoires...

La **Fête de la Nature** à Saint-Nicolas-de-la-Grave, la **Fête du Goût et des Saveurs** à la Ferme du Ramier, la **Fête des Vendanges** à Albias, **Bienvenue à la Campagne - Concours régional agricole** à Montbeton, **Tractomania** à Caussade... sont autant d'occasion d'aller au plus près des Tarn-et-Garonnais pour leur faire découvrir

les pépites et attraits touristiques du Tarn-et-Garonne. Le verger du Sud-Ouest dévoile également toutes ses merveilles grâce au Bar à fruits qui accompagne ces manifestations et permet au public de déguster gratuitement des jus de fruits frais 100 % Tarn-et-Garonne.



... ET 32 BASTIDES À DÉCOUVRIR

Place à plan régulier, rues médiévales perpendiculaires, halle centrale bordée de couverts, maisons à colombage, autant de témoignages architecturaux qui ont marqué l'histoire et qui font le charme des bastides. Pour

le département, 32 bastides ont fait l'objet d'une mise en avant sur la carte touristique éditée chaque année par Tarn-et-Garonne Tourisme à **30 000 exemplaires et en 4 langues** (français, anglais, espagnol et néerlandais).

**PROMOUVOIR
ET
DÉVELOPPER
LA NOTORIÉTÉ
DE LA
DESTINATION
TARN-ET-GARONNE**



© Leobroz - Teddy Vermeuil

Castelsagrat



© Leobroz - Teddy Vermeuil

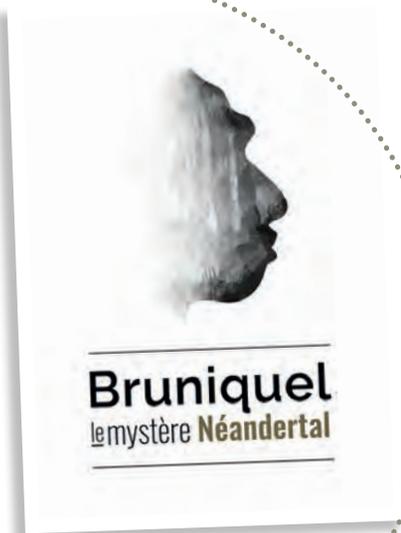
Lauzerte

CHÂTEAUX ET GROTTE DE BRUNIQUEL, UNE VALORISATION CONJOINTE

- ✓ À Bruniquel, on plonge dans l'Histoire grâce à la découverte du mystère Neandertal, qui a bouleversé le monde et dont on peut percer les secrets dans les majestueux Châteaux de Bruniquel, perchés à 90 mètres au dessus de l'Aveyron.
- ✓ La grotte de Bruniquel fut découverte, en février 1990, par Bruno Kowalczewski, jeune spéléologue.

Le documentaire « **Néandertal, le mystère de la grotte de Bruniquel** », financé par le Conseil départemental vient de recevoir le grand prix au TAC International Film Festival à Eugene dans l'Oregon (USA). Ce prix s'ajoute aux 16 récompenses déjà obtenues par ce film. Prochains rendez-vous : le Raw Science à Los Angeles, le SCINEMA International Science Film Festival en Australie, puis Amiens, Florence, Bordeaux...

La grotte de Bruniquel voyage à travers le monde !



Le Conseil départemental soutient

L'AMÉNAGEMENT DE VOIES CYCLABLES ET PIÉTONNIÈRES

Plus écologiques, moins stressants et plus sûrs que l'automobile, le vélo et la marche à pied sont des modes de déplacement de plus en plus plébiscités par le public. Pour répondre au besoin de sécurité des piétons et cyclistes, le Conseil départemental sur proposition de son Président, Christian Astruc, a adopté lors de sa séance plénière de mars dernier une nouvelle politique de **soutien à la création de liaisons piétonnes et/ou cyclables**. Cette aide est octroyée sous la forme d'une subvention d'investissement aux communes et groupements de communes qui réalisent des pistes cyclables ou cheminement piétonniers le long des routes départementales.

Illustration : Alain Collin



Montech

VALORISATION DE LA PENTE D'EAU

Projet de sécurisation et de valorisation de la pente d'eau de Montech, dont le coût prévisionnel d'opération s'élevait à 1 860 000 €. Aujourd'hui, les travaux de sécurisation sont en cours et **la machine a été déplacée pour rejoindre son emplacement au cœur du site**. En parallèle, l'équipe projet constituée des

4 maîtres d'ouvrages (Voies Navigables de France, Département de Tarn-et-Garonne, Communauté de communes Grand Sud, Commune de Montech) travaille sur le contenu scénographique du parcours et sur un appel à projet en faveur d'un développement de service et activités sur les maisons éclusières n° 11 et 13.

À ce stade, afin de sécuriser la phase chantier de cette opération complexe, **le Conseil départemental provisionne une enveloppe de 100 000 € TTC** afin de pouvoir faire face à d'éventuels aléas du chantier et ainsi ne pas retarder ce projet.



© ADT 82

VÉLO VOIE VERTE ET VÉLOROUTE

L'assemblée départementale a approuvé le partenariat 2020-2022, de réalisation et valorisation touristique de la V80, au sein du comité d'itinéraire du « **Canal des deux mers à vélo** », avec ses partenaires que sont les Régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie et les départements de Gironde, Lot-et-Garonne, Aude, Haute-Garonne, Hérault ainsi que le comité départemental « Charente-Maritime Tourisme ». L'engagement financier s'élevé à 10 000 € par an.

Pour le projet partenarial de valorisation de la Véloroute V87, projet interdépartemental associant l'Allier, la Creuse, la Corrèze, le Lot et le Tarn-et-Garonne ainsi que les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie, **itinéraire long de 515 km qui relie Montluçon à Montech**, l'assemblée départementale approuve l'autorisation d'engagement de 5 400 € au titre des frais d'étude inhérents au projet.

**SIGNALISATION
DE LA
VÉLOROUTE
DE LA VALLÉE
ET GORGES
DE L'AVEYRON**

164 000 €

LE TARN-ET-GARONNE À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

Février 2016

Création de « Tarn-et-Garonne Numérique » (TGN), un syndicat regroupant le Conseil départemental et les communautés de communes du Tarn-et-Garonne pour :

1/ Résorber la fracture numérique entre zones urbaines et territoires ruraux

2/ Déployer la fibre optique sur l'ensemble du département pour 100 % des Tarn-et-Garonnais



But global =
Apporter la meilleure réponse en matière d'accès au numérique, à l'échelle du département.

PROGRAMME 1

RÉSORBER LA FRACTURE NUMÉRIQUE EN AGISSANT SUR L'ADSL

BUT = Agir sans attendre auprès des usagers en « détresse numérique »

RÉSULTATS

- > **79** NRA-MeD créés
- > **16 000** foyers et entreprises du département reliés
- > **15 %** de nouveaux abonnés avaient souscrit une offre ADSL sur les secteurs d'intervention.
- > Coût global de **près de 12 millions d'euros**

FOCUS



Le premier central téléphonique était inauguré en septembre 2017 à Cayriech en présence du Président Christian Astruc, du Président de Tarn-et-Garonne Numérique Jean-Philippe Bésiers et de la directrice exécutive France d'Orange Fabienne Dulac dont l'entreprise était chargée de concevoir, réaliser et assurer la maintenance du programme de montée en débit.

Financement de l'opération

Programme 1 : **12 millions d'euros**

Programme 2 : **244 millions d'euros**

Le financement de ce projet est assuré par Altitude Infrastructure mais aussi grâce à une subvention publique de près de **36 millions d'euros** répartis entre l'État 19,13 millions d'euros, la Région Occitanie 9,94 millions d'euros, le Département 4,84 millions d'euros et les Intercommunalités et communes concernées 2,42 millions d'euros.

PROGRAMME 2

PROGRAMME « 100 % FIBRE »
AGIR DURABLEMENT POUR APPORTER LE SERVICE INTERNET LE PLUS PERFORMANT AU MONDE À TOUS LES TARN-ET-GARONNAIS

OBJECTIF

Chaque Tarn-et-Garonnais doit accéder à la fibre optique, où qu'il se trouve sur le territoire départemental à l'horizon 2022.

- Février 2016** ● Création de Tarn-et-Garonne numérique
- Septembre 2017** ● Installation de 79 nouveaux centraux ADSL (Nœuds de Raccordement abonnés opticalisés) dans les zones où les débits internet étaient les plus faibles (durée du programme : 2 ans)
- Mars 2019** ● Signature de la convention de délégation de service public avec la société Altitude Infrastructure. Création d'Octogone Fibre pour conduire le projet en Tarn-et-Garonne.
- Octobre 2019** ● Pose et inauguration du premier Nœud de Raccordement Optique (NRO) à Labastide-Saint-Pierre.
- Juin 2020** ● Les premiers abonnés fibre du programme public

RÉSULTATS

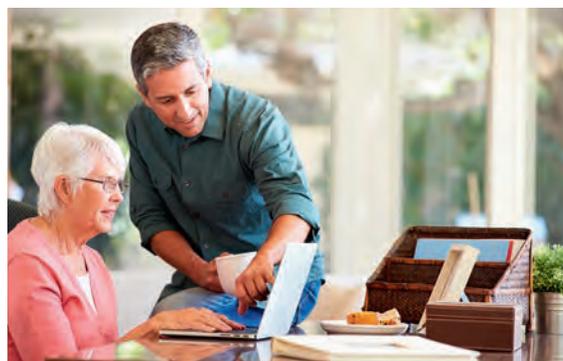
- > déploiement de plus de **7 000 km** de fibre optique.
- + d'**attractivité** pour nos territoires
- + de **vitalité** pour nos territoires
- + de **développement** pour nos territoires

AGIR POUR LA MONTÉE EN COMPÉTENCE NUMÉRIQUE DES CITOYENS



L'enjeu de la transformation numérique n'est pas uniquement un enjeu technologique, c'est aussi un enjeu culturel et social.

Agir pour la montée en compétence numérique des citoyens est donc la condition au développement d'une société numérique équitable et humaine.



Le Département garantit les droits fondamentaux dont :

- > l'accès aux droits et aux services publics
- > l'accompagnement de tous les publics vers l'autonomie numérique
- > un Réseau départemental de lieux et services adaptés à cet accompagnement
- > le soutien des démarches et initiatives de lien social

Et demain ?



Un partenariat fort entre l'État, les collectivités locales, les opérateurs nationaux, acteurs locaux (clubs des aînés, associations de quartier, MJC, etc) et le syndicat départemental Tarn-et-Garonne Numérique.

Un programme d'actions 2020 /2025 en cours d'élaboration

Une véritable stratégie permettant de répondre à l'enjeu et aux besoins tant géographiques que des publics ciblés.

Un positionnement clair et pérenne des Maisons Départementales des solidarités et des structures « France Services »

Schéma de Développement des Usages et Services Numériques : un programme en cours d'élaboration (par CD+EPCI dans TGN) pour assurer la transition numérique de l'ensemble des politiques publiques en Tarn-et-Garonne. Objectif opérationnel : 2021

TÉLÉPHONIE MOBILE



Au delà de ses interventions directes sur l'aménagement numérique des territoires Tarn-et-Garonne Numérique intervient également auprès des Communes, du Conseil départemental et de l'État sur ce sujet.

Axe 1

2017 APPEL À PROJET FRANCE MOBILE

- > **Phase 1** : 27 communes tarn-et-garonnaises signalent leurs difficultés de couverture mobile auprès de l'État
- > **Phase 2** : Examen des demandes
- > **Phase 3** : 2020, la commune de GINALS bénéficie de deux nouveaux sites relais (au plus tard mi-2020).

Axe 2

2018 LE NEW DEAL MOBILE SIGNÉ PAR L'ÉTAT

Ce programme comprend :

- 1/ l'amélioration de la couverture sur les axes de transport (route et rail)
- 2/ la généralisation de la couverture 4G avec l'activation de cette technologie sur les sites 2G et 3G existant
- 3/ le dispositif de « couverture ciblée » avec un financement 100 % privé.



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE



Sur l'année 2019, 5 sites ont été retenus

et permettront aux 4 opérateurs d'améliorer à l'horizon 2021 la couverture des communes de **LAFITTE, LACHAPELLE, MANSONVILLE, SAINT-JEAN-DU-BOUZET, VARENNES, ANGEVILLE, COUTURES, FAJOLLES** et **VAISSAC**.

Pour l'année 2020, le département dispose d'une dotation de 5 sites.

Un meilleur service de téléphonie mobile sera apporté, d'ici fin 2022, aux communes de **ESPINAS (ST AMANS - BARRY DE CAS), MONTESQUIEU, ASQUES, CASTÉRA-BOUZET, SAINT-PAUL-D'ESPIS** et **DURFORT-LACAPELETTE**

L'ARCEP regroupe les cartes de couverture mobile pour les services voix et données : www.monreseaumobile.fr

Avec qui ?

Une « équipe projet » sous la co-présidence de la Préfecture et du Conseil départemental

La gestion au niveau local du dispositif de couverture ciblée s'est matérialisé par l'installation d'une « équipe projet » sous la co-présidence de la Préfecture et du Conseil départemental, et qui associe notamment l'Association des Maires de Tarn-et-Garonne et Tarn-et-Garonne Numérique.

Comment ?

Avec Tarn-et-Garonne Numérique

Tarn-et-Garonne Numérique a été sollicité pour caractériser les zones les plus mal desservies et à prioriser.

Et après ?

Une fois le site validé par les opérateurs et publié au Journal Officiel, l'opérateur leader a 24 mois pour créer et mettre en service ce site.

LE DÉPARTEMENT VALORISE ET PRÉSERVE L' ENVIRONNEMENT

Conseil départemental : le partenaire incontournable dans la gestion des étiages

Il contribue directement au soutien du débit des cours d'eau : Garonne, Aveyron, Tarn, Lère et Tescou, pendant la période estivale et à l'automne. Pour ce faire il utilise ses propres barrages (Saint-Géraud en co-propriété avec le Département du Tarn, le Théronnel, le Gouyre et le Tordre ainsi que le plan d'eau des Falquettes : 17 millions de m³ stockés), mais aussi l'acquisition en cofinancement avec l'Agence de l'eau et d'autres collectivités de volumes stockés par EDF dans les barrages hydroélectriques (avec une autorisation d'achat maximale de 93 millions de m³).



Le lac du Gouyre.

Le Conseil départemental concourt à la préservation, la gestion et la valorisation des milieux naturels par le biais de deux politiques qui concernent les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la gestion de l'espace « rivière ».

Outre la nécessité d'agir en faveur de la biodiversité, il s'agit d'offrir au grand public des espaces de nature dont l'accès est gratuit. Grâce à la mise en œuvre de plans de gestion, les ENS sont aménagés de telle sorte que l'écologie des milieux soit préservée tout en permettant une sensibilisation aux problématiques environnementales.

Le Département intervient à 2 niveaux pour tendre vers un réseau de sites représentatif des différentes entités paysagères :

- il se porte maître d'ouvrage de la gestion et la valorisation d'espaces naturels d'envergure,
- il accompagne techniquement et financièrement des maîtrises d'ouvrage locales.

LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) : POURSUITE DES ENGAGEMENTS ÉCOLOGIQUES ET VALORISATION DE NOUVEAUX SITES

Concernant les sites gérés par des collectivités infra-départementales, le Conseil départemental a été amené à accompagner des maîtres d'ouvrages locaux comme la commune de Caylus (cirque de Labarthe), la commune de Grissoles (site de Mauvers-les Bordes) ou encore le Syndicat Mixte du bassin de la Gimone (zones humides à Larrazet et Beaumont-de-Lomagne). Concernant les sites de dimension départementale, le Conseil départe-

mental s'est engagé dans la gestion et la valorisation de 3 entités « remarquables » du Tarn-et-Garonne, à savoir le corridor garonnais, les Causses du Quercy ainsi que des espaces lacustres.

Sur le corridor garonnais, il poursuit l'aménagement et la gestion de 3 sites :

- ✓ l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne,

- ✓ l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier et
- ✓ le site de l'Espinassié à Bourret / Montech. Sur ce dernier, l'action permettant la réouverture d'un bras-mort a été lauréate en 2017 d'un appel à projet de l'agence de l'eau.

Un nouveau site a été pris en compte en 2019

Le site du pont de Bioule à Saint-Nicolas-de-la-Grave est désormais pris en compte par le Département dont la restauration bénéficie d'une aide au titre d'un contrat Natura 2000.

ET APRÈS ?

La valorisation de 2 espaces lacustres dont il est propriétaire : le lac du Gouyre à Vaissac / Puygaillard-de-Quercy et le lac du Tordre à Léojac / Génébrières

Un programme d'actions, validé en 2019, sera mis en œuvre sur les 5 ans à venir. L'accueil du public, déjà très nombreux sur ces sites, sera amélioré et des actions d'éducation à l'environnement et de préservation des milieux seront développées.

La gestion d'un nouvel "Espace Naturel Sensible"

Le Département envisage, sur les Causses du Quercy, de gérer à des fins environnementales et d'ouverture au public des parcelles (lieu-dit "les Caussadeze") récemment acquises aux abords du cirque de Bône à Saint-Antonin-Noble-Val, site déjà labellisé "Espace Naturel Sensible".

La politique de gestion de l'espace "rivière"

Depuis 2015, le Conseil départemental a poursuivi et consolidé sa politique en direction des cours d'eau non domaniaux. Le Conseil départemental apporte, aux structures gestionnaires, un appui technique par le biais de sa cellule CATER (Cellule d'Animation Territoriale à l'Entretien des Rivières) et une aide financière sur les études et les travaux des maîtres d'ouvrages locaux.

Une enveloppe financière constante

Chaque année, le Conseil départemental consacre une enveloppe financière d'environ 120 000 € pour aider les opérations menées par les structures gestionnaires des rivières.

2019, une aide nouvelle pour la renaturation

En 2019, le Conseil départemental a renforcé son aide en direction des travaux d'entretien et de restauration des berges. De plus, il s'engage désormais dans l'accompagnement financier de travaux de renaturation en participant à la plantation de ripisylve (frange boisée le long d'un cours d'eau) ou de haies champêtres.

La prise en compte des travaux "lourds" d'intérêt général

Le Conseil départemental poursuit le financement de travaux ayant trait à la consolidation de berges ou encore aux travaux résultant d'aléas climatiques (dommages causés par des tempêtes notamment).



De haut en bas : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-Cassian à Mas-Grenier et le site de l'Espinassié à Bourret / Montech.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : VIGILANCE ET CONCERTATION DE RIGUEUR

2015, point de départ de la modernisation des réseaux

Cette question de l'eau potable et de l'assainissement tient particulièrement à cœur au Président Christian Astruc et c'est pourquoi depuis 2015 il a pris l'initiative d'organiser à plusieurs reprises des rencontres départementales de l'eau avec les principaux acteurs, syndicats des eaux, maires, élus de communautés de communes, qui gèrent l'eau au quotidien.

Aujourd'hui un budget annuel moyen de 2 millions d'euros

Les actions du Conseil départemental sont multiples :

- ✓ Poursuite de l'aide financière et de l'accompagnement administratif aux collectivités pour la réalisation de travaux, en particulier au niveau du renouvellement des réseaux d'eau potable qui permettent de réaliser des économies d'eau.

- ✓ Volonté de limiter l'impact du retrait de l'agence de l'eau au soutien des projets de travaux dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement collectif,
- ✓ Négociations afin d'obtenir des dérogations jusqu'en 2026 à la volonté initiale de transférer la compétence eau potable et assainissement de façon systématique aux communautés de communes avec plusieurs rencontres avec les ministres (Mme Gourault, Mme Lecornu) dans le cadre des assises de l'eau.



LES LIENS INDÉFACTIBLES ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA FILIÈRE AGRICOLE



Même si la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, votée le 16 juillet 2015, a imposé des mesures plus contraignantes en transférant aux régions de nombreuses compétences, en Tarn-et-Garonne, le Conseil départemental s'est appliqué à s'adapter afin de répondre toujours présent dans ce nouveau cadre et continue de jouer un rôle de proximité et de soutien auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires.

Un budget conséquent maintenu chaque année (plus d'un million d'euros par an) et évolutif à la hausse en fonction des nouvelles politiques d'aides mises en place en 2019 et 2020.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, TOUJOURS SOLIDAIRE, ENCORE PLUS GÉNÉREUX

L'aménagement foncier : prise en charge de 80 % des frais de notaires et de géomètres

En matière d'aménagement foncier, le Département a souhaité relancer sa politique en faveur des échanges amiables d'immeubles ruraux, qui permettent de structurer le parcellaire des exploitations sur la base du volontariat, à moindre coût. Il prend en charge 80 % des frais de notaires et de géomètres.

Les aides aux investissements du secteur agricole : pour un matériel toujours performant

Le Département accompagne les investissements du secteur agricole, notamment au travers d'aides à destination des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole), qui jouent

un rôle important en permettant aux agriculteurs d'accéder à du matériel performant, tant économiquement que d'un point de vue environnemental, tout en leur évitant un surendettement trop important. En 2017, les aides du Département ont été révisées à la hausse, permettant ainsi de compenser, en partie, la hausse du coût des matériels agricoles.





FIERTÉ D'ÊTRE LE PREMIER PRODUCTEUR NATIONAL DE POMME, DE PRUNE ET DE MELON, LE DEUXIÈME POUR LA NOISSETTE ET LE RAISIN DE TABLE OU BIEN ENCORE LE TROISIÈME POUR LE KIWI.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, le Conseil départemental a su conserver son rôle de soutien majeur des agriculteurs et des filières locales, qui jouent un rôle incontournable dans l'économie du département, faisant de lui le premier producteur national de pomme, de prune et de melon, le deuxième pour la noisette et le raisin de table ou bien encore le troisième pour le kiwi.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, POUR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DU MONDE AGRICOLE



Les manifestations agricoles à portée touristique : promotion des comices agricoles et des foires

Le Conseil départemental apporte son soutien aux manifestations et aux événements qui contribuent, tout au long de l'année, à l'animation de la vie des cantons ruraux, à l'instar des comices agricoles et des foires.

La labellisation « vignoble et découverte » obtenue pour le Fronton et les coteaux du Quercy

Le Conseil départemental s'implique aussi dans les programmes agri-touristiques structurants, et notamment les labellisations « vignoble et découverte », qui participent activement à la promotion des productions du Tarn-et-Garonne et à son attractivité touristique.





SÉCURITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil départemental continue sa politique volontariste par l'intermédiaire du Laboratoire vétérinaire départemental

La prévention des risques et la gestion des crises sanitaires

Le Département mène une politique volontariste en matière de sécurité sanitaire et environnementale, par l'intermédiaire du Laboratoire vétérinaire départemental. Il agit notamment dans les domaines de la prévention des risques et la gestion des crises sanitaires, par un partenariat

opérationnel avec l'Association départementale de Lutte contre les Maladies des Animaux (ALMA).

La lutte contre l'influenza aviaire (grippe aviaire) et la diarrhée virale bovine

Des programmes d'aides innovants ont ainsi été développés, afin d'aider les éleveurs dans la lutte contre l'influenza aviaire

(grippe aviaire) et la diarrhée virale bovine en 2019, deux maladies aux effets particulièrement néfastes sur les élevages. Ainsi, le Tarn-et-Garonne bénéficie d'une situation sanitaire satisfaisante, qu'il s'agit de conserver et de renforcer dans l'intérêt de tous, éleveurs, commerçants et consommateurs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL CONTINUE D'INNOVER EN 2019 : LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS VOTÉES EN COMMISSION



La création ou la modernisation de stands de vente directe (dépense éligible jusqu'à 5 000 € HT, taux d'aide de 30 %, bonifié de 10 % pour les jeunes agriculteurs) ainsi que la création de plaquettes promotionnelles (dépense éligible jusqu'à 1 500 € HT, taux de 50 %) sont financées par le Département

Depuis 2019 la création ou la modernisation de stands de vente directe ainsi que la création de plaquettes promotionnelles sont financées par le Département. L'objectif de ces aides, qui complètent les dispositifs de la Région, est d'apporter un soutien aux producteurs qui commercialisent leurs produits en vente directe, à la ferme et sur les marchés, afin de développer les circuits courts.

L'aide à l'équipement des nouveaux agriculteurs à hauteur de 40 % pouvant aller jusqu'à 10 000 € HT de dépense éligible

Afin de maintenir une agriculture de qualité et de proximité sur notre territoire, et pour favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs, ce qui requiert des capitaux et des financements de plus en plus substantiels, le Conseil départemental adopte un nouveau règlement d'aide aux investissements matériels et immatériels. Cette aide s'élève à 40 % d'une dépense pouvant aller jusqu'à 10 000 € HT et elle concerne les agriculteurs de moins de 50 ans qui s'installent. A noter qu'une bonification de 10 % est accordée pour les projets en agriculture biologique ou en apiculture.



L'aide au curage des retenues collinaires pouvant aller jusqu'à 40 000 € HT

Pour une dépense éligible pouvant aller jusqu'à 40 000 € HT, le taux d'aide est fixé à 20 %. Le Tarn-et-Garonne compte près de 2000 retenues d'eau de petite ou moyenne capacité. Ces retenues permettent d'éviter, au moins en partie, les prélèvements dans les cours d'eau. Mais, suite aux précipitations hivernales et aux orages estivaux, nombre d'elles sont envasées, avec des pertes en

volume utile qui peuvent atteindre les 25 %. Les agriculteurs qui les utilisent ne peuvent supporter seuls le coût d'un curage et c'est pourquoi le Conseil départemental a décidé d'ajouter le curage de ces retenues individuelles, à vocation d'irrigation, en complément de ses interventions en faveur de leur création ou de leur extension.

L'aide d'incitation financière à l'assurance contre la grêle

L'année dernière, le Département a souhaité apporter son

soutien aux producteurs de fruits et légumes qui, pour diverses raisons, ne peuvent assurer correctement à un coût raisonnable leurs parcelles, en adoptant une aide sous forme d'incitation financière à l'assurance contre la grêle (15 % d'une dépense éligible jusqu'à 7 600 € HT). L'objectif de ce dispositif est de permettre aux producteurs d'assurer un capital minimum leur offrant la capacité de maintenir et de redémarrer leur activité, suite à un sinistre climatique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIEN LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

Les aides aux mesures agri-environnementales

Depuis 2017, le Conseil Départemental soutient particulièrement les mesures en faveur de l'environnement mises en place par les exploitants, les groupements de producteurs ou les organisations professionnelles agricoles qui développent des programmes d'expérimentation, de diffusion et d'appui technique auprès des

agriculteurs, et qui favorisent le développement de l'agro-écologie. Ces mesures rejoignent les actions du Département en matière environnementale dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la préservation des milieux aquatiques. Ce dispositif répond d'une part à une attente sociétale forte et, d'autre part, aux orientations données par l'État depuis plusieurs années.





"BIEN MANGER EN TARN-ET-GARONNE" UNE PROMESSE AMBITIEUSE TENUE POUR UNE ALIMENTATION LOCALE ET DE QUALITÉ

L'assemblée départementale s'est engagée dès 2017 dans un programme intitulé « Bien manger en Tarn-et-Garonne » avec 2 objectifs :

- améliorer la qualité des repas de la restauration collective
- valoriser les produits de l'agriculture tarn-et-garonnaise.

C'est la double ambition pour répondre aux attentes des citoyens en recherche de qualité nutritionnelle et de transparence au niveau de la production des denrées. Le programme répond aussi au besoin des agriculteurs pour promouvoir leur savoir-faire ainsi que la traçabilité de leurs productions.

Des citoyens heureux, des agriculteurs locaux valorisés

Une quinzaine d'actions ont ainsi été menées portant principalement sur l'alimentation dans les collèges, l'achat public, la promotion des produits et de l'approvisionnement local, mais aussi contre le gaspillage alimentaire.

Restauration collective : des actions dans les collèges

- un appel à projets lancé en 2018, renouvelé tous les ans, qui a vocation à inciter les collégiens à concevoir et réaliser dans leurs établissements un projet autour du « bien manger ».
- une incitation financières de 10 centimes d'euro par repas est attribuée aux collèges dont les cantines s'engagent sur l'achat de produits locaux de qualité pour au moins 20 % du montant des dépenses.
- l'équipement des cantines avec des salad'bar qui permettent aux élèves de choisir en libre service l'entrée et la quantité souhaitée.
- le dispositif « un fruit pour la

récré » dont a déjà bénéficié plusieurs collèges.

• l'opération « un chef restaurateur / un chef de collège » qui offre aux collégiens un menu élaboré par les 2 chefs a déjà été réalisée sur 5 collèges. Poursuite de l'opération en 2020, qui aboutira à la production d'un livret de recettes.

• les journées du goût organisées entre septembre et octobre à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas-de-la-Grave, ont déjà accueilli plus de 500 élèves depuis 2018.

• l'élaboration de la charte « Bien manger au collège ».



Et après ? Des objectifs aussi savoureux que solidaires

Objectif 1

Dès 2022, recours à 50 % minimum de produits sous label de qualité, dont 20 % minimum issus de l'agriculture biologique en restauration collective. Des audits sont en cours dans les collèges publics du département ainsi que sur le restaurant universitaire et la base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave. L'objectif sera pour le

Conseil départemental de les accompagner et ainsi de répondre à la loi Egalim en faveur de l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et d'une alimentation saine et durable.

Objectif 2

Création d'une base de données des producteurs tarn-et-garonnais pour répondre aux besoins de la restauration collective.

Ce fichier de producteurs locaux est en cours d'élaboration.

Objectif 3

Sensibiliser et lutter ensemble contre le gaspillage alimentaire : le Conseil départemental continuera à s'investir dans le réaménagement des dessertes des plateaux repas, en organisant le tri sélectif effectué par chaque collégien.

COMMUNES, COMUNAUTÉS DE COMUNES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, TOUJOURS SOLIDAIRE, ENCORE PLUS GÉNÉREUX

Le Conseil départemental fait de la solidarité territoriale un des axes majeurs de ses politiques.

C'est dans cet esprit que dès 2016, l'Assemblée départementale a souhaité faire évoluer le système des aides accordées aux communes et aux intercommunalités et que l'assemblée départementale a approuvé le principes des « enveloppes » par lequel chaque collectivité se voyait octroyer un plafond d'aides susceptibles d'être allouées sur les 5 années à venir, en fonction d'un barème de calcul juste et précis. Ce système avait été mis en place pour la période 2016-2020.

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

COMMUNES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES SUBVENTIONS À LA HAUSSE

Subventions attribuées aux communes :

2010 - 2014
37,4 millions d'euros

2015 - 2019 **+10,3 %**
41,3 millions d'euros

Subventions attribuées aux communautés de communes :

2010 - 2014
11,7 millions d'euros

2015 - 2019 **+29,5 %**
15,1 millions d'euros

Subventions attribuées aux communes pour leur voirie :

2010 - 2014
12 millions d'euros

2015 - 2019 **+16,7 %**
14 millions d'euros

2020-2026

NOUVELLES ENVELOPPES DE DOTATION SUR LA PÉRIODE DES 6 ANS À VENIR

Aujourd'hui, en raison de l'installation imminente des prochaines équipes municipales, il est apparu important de modifier la période d'allocation de ces aides et d'établir de **nouvelles**

enveloppes de dotation sur la période des 6 ans à venir, en convergence avec les nouveaux mandats municipaux et communautaires qui vont s'ouvrir.

INTERCOMMUNALITÉS

DES AIDES EN AUGMENTATION

Les populations prises en compte sont celles qui ont été établies par l'INSEE au 1^{er} janvier 2020. **Pour les intercommunalités, les dotations sont augmentées de 20 %** afin de renforcer le soutien du Département aux investissements engagés pour les habitants du territoire. Il faut préciser que, comme précédemment, certaines aides ne sont pas prises en compte

dans le calcul du plafond (dans les domaines de l'assainissement, l'eau potable, la gestion des rivières, de la création, de l'aménagement et de l'équipement des bibliothèques, de la création d'hébergement pour les étudiants en santé, de la voirie communale). **Ces nouvelles dotations pour la période 2020-2026 sont activées à compter du 9 mars 2020.**

DOTATIONS :
+ 20 %
POUR LES
INTERCOMMUNALITÉS

2020 : RÉACTUALISATION DES CRITÈRES DE CALCUL DES AIDES

Les différents régimes d'aides sont déterminés en fonction de la nature des travaux et les taux d'intervention le sont en fonction du potentiel de la commune. Au vu de l'ancienneté des critères utilisés, **l'assemblée départementale a décidé de procéder à une réactualisation** de ceux-ci à partir de nouveaux référentiels : les

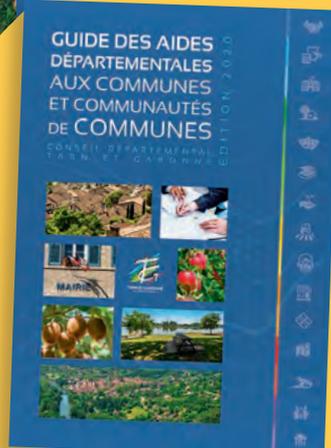
potentiels fiscaux de 2017 et la population au 1^{er} janvier 2020.

Cette réactualisation prend effet à compter du 9 mars également et va se traduire par une augmentation, parfois substantielle, des taux d'aides qui seront attribués aux collectivités.

PLUS QUE JAMAIS, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RESTE LE 1^{ER} PARTENAIRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES.



Le Conseil départemental édite
l'édition 2020 du guide détaillant
l'ensemble des aides, véritable outil pour
les maires et les présidents des communautés
de communes du Tarn-et-Garonne.



Depuis 2015, DES EXEMPLES D'OPÉRATIONS PHARES RÉALISÉES grâce au financement du Conseil départemental

dans les domaines du cadre de vie et de l'habitat, de la culture, de l'éducation, de l'environnement, de l'agriculture, de la lecture publique, du commerce de proximité, du sport, du tourisme, de la voirie, de la solidarité humaine, du logement, de l'assistance technique, des études et des bâtiments.



Bâtiments publics

Réhabilitation d'un local pour les aînés à Vazerac
Financement du Conseil départemental :
31 200 €



Solidarité humaine

Création de la Maison de Santé Pluri-professionnelle à Lafrançaise
Financement du Conseil départemental :
150 000 €



Culture

Réhabilitation du Musée Ingres-Bourdelle à Montauban
Financement du Conseil départemental :
956 427 €



Sports

Construction du complexe sportif Jacques Chirac à Montauban
Financement du Conseil départemental :
729 082 €



Éducation / Bâtiments

Construction d'une cuisine centrale à Castelsarrasin
Financement du Conseil départemental :
300 000 €



Voirie

Rénovation de la passerelle piétonne au port de plaisance Jacques-Yves Cousteau à Castelsarrasin
Financement du Conseil départemental :
19 645 €



Tourisme

Office de Tourisme intercommunal d'Auvillar
Financement du Conseil départemental :
138 900 €



Éducation / Bâtiments

Aménagement de 2 salles périscolaires à la maison Valéro à Dunes
Financement du Conseil départemental :
20 680 €



Voirie / Tourisme

Aménagement du centre historique et création d'une nouvelle halle à Caussade
Financement du Conseil départemental :
75 000 €



Bâtiments publics

Réhabilitation et aménagement du château Richard Cœur de Lion à Saint-Nicolas-de-la-Grave
Financement du Conseil départemental :
31 200 €



Éducation / Bâtiments

Création du nouveau complexe scolaire à Saint-Antonin-Noble-Val
Financement du Conseil départemental :
604 860 €



Bâtiments publics

Réhabilitation et mises aux normes de la salle polyvalente à Monbéqui
Financement du Conseil départemental :
93 600 €



Tourisme

Diversification des loisirs aquatiques à la base de loisirs de Monclar-de-Quercy
Financement du Conseil départemental :
31 050 €



Éducation / Bâtiments

Restauration du château-école à Bioule
Financement du Conseil départemental :
214 312 €



Voirie

Aménagement du centre bourg de Parisot
Financement du Conseil départemental :
137 297 €

SOLIDARITÉ TERRITORIALE



Cadre de vie et habitat

Rénovation des espaces publics,
rue de l'inondation de 1930 à Moissac
Financement du Conseil départemental :
74 000 €



Bâtiments publics

Création de la salle à usage
culturel et sportif à Molières
Financement du Conseil départemental :
220 000 €



Sports

Aménagements de postes
de pêches sur les berges
du Tarn à Bressols
Financement du Conseil départemental :
8 108 €



Voirie

Aménagements des accès à la voie
verte à Labastide-Saint-Pierre
Financement du Conseil départemental :
4 383 €



Solidarité humaine

Maisons de santé à Lavit-de-Lomagne
et Beaumont-de-Lomagne
Financement du Conseil départemental :
300 000 €



Solidarité territoriale

Création d'un centre commercial
multi-services à Villebrumier
Financement du Conseil départemental :
45 000 €



Tourisme

Création halte nautique avec sanitaires
et aire de pique nique à Escatalens
Financement du Conseil départemental :
8 315 €



Solidarité humaine

Acquisition et réaménagement du local
de la MSAP postale à Montpezat-de-Quercy
Financement du Conseil départemental :
29 030 €



Éducation / Bâtiments

Construction médiathèque,
ludothèque et cyberbase sur le site
de la papeterie à Montech
Financement du Conseil départemental :
69 060 €



Tourisme

Aménagement maison d'accueil
des pèlerins, rue de l'abbaye à Moissac
Financement du Conseil départemental :
40 530 €



Solidarité humaine

Acquisition et extension de la Maison de
Santé Pluri-professionnelle à Montricoux
Financement du Conseil départemental :
128 260 €



Cadre de vie et habitat

Réhabilitation de la place
des arcades à Réalville
Financement du Conseil départemental :
100 149 €



Éducation

Aménagement de la maison de
l'enfance à Verdun-sur-Garonne
Financement du Conseil départemental :
213 406 €



Cadre de vie et habitat

Réaménagement du centre bourg,
réhabilitation de la halle de Grisolles
Financement du Conseil départemental :
71 915 €



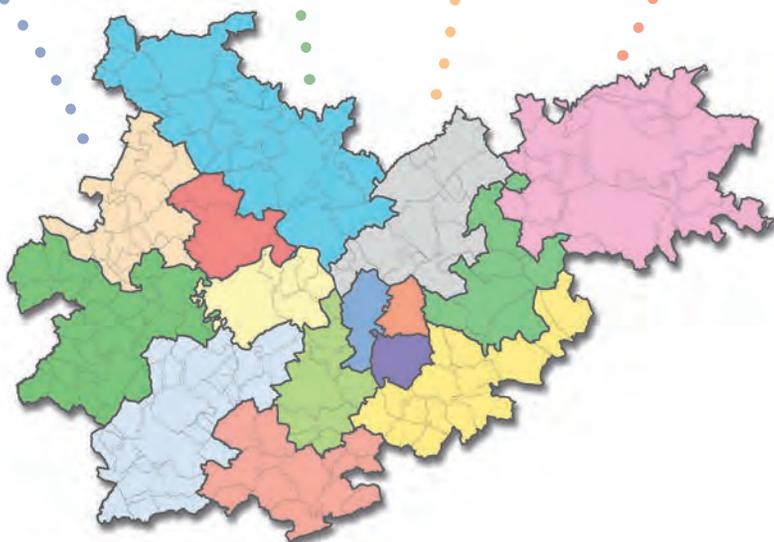
Solidarité territoriale

Création d'un local commercial
à Bourg-de-Visa
Financement du Conseil départemental :
60 600 €



Bâtiments / Logements

Création de 5 logements
communaux à Lamagistère
Financement du Conseil départemental :
76 800 €



EXPRESSIONS

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité, donne la parole aux différents groupes de l'Assemblée départementale. Ces groupes politiques s'expriment librement. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (art. 68 du règlement intérieur).

Groupe des Radicaux Républicains et Apparentés

La crise sanitaire que nous traversons nous rappelle que la santé, la solidarité et le vivre ensemble sont des valeurs fondamentales de notre société.

Durant cette période difficile, ont eu lieu les orientations budgétaires et l'examen du projet de budget 2020.

Les orientations budgétaires ont été l'occasion pour notre groupe de souligner le niveau élevé des restes à réaliser en investissements ; s'agissant de la mise en place des nouveaux plafonds d'aides pluriannuelles 2020-2026 aux communes et communautés de communes, nous regrettons la précipitation de leur mise en place et surtout leur inadaptation totale pour les Communautés de Communes.

Quant au budget 2020, l'affichage de 108,2 M€ de dépenses d'investissements n'est hélas qu'illusoire. Compte tenu des dépenses financières 19,9 M€ et des restes à réaliser 35,9 M€, les crédits propres à 2020 ne ressortent qu'à 52,4 M€ avec encore cette année un recours à l'emprunt de 13 M€.

Notre groupe a souhaité par amendement que le produit de la vente du centre de vacances de Mimizan vienne en déduction de la somme à emprunter. Cette proposition a été rejetée par la majorité départementale qui, il y a peu de temps encore, trouvait notre département trop imposé et trop endetté.

Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Deprince,
José Gonzalez, Christiane Le Corre,
Marie-Claude Nègre, Denis Roger,
Michel Weill.

Groupe Socialistes et Apparentés

Le temps n'est pas à la polémique. Nous sortons tout doucement d'une difficile période et la prudence reste de mise. La situation économique est plus que préoccupante tout comme peut l'être la situation sanitaire. Restons tous vigilants.

Nous tenons à remercier les agents du Conseil départemental qui ont tenu leur poste et rôle, soit en présentiel ou en télétravail, de façon exemplaire. Nos services sociaux ont été fort sollicités et ont répondu présents. Mais les autres services aussi, tous sont à féliciter. Pendant ce temps les « politiques » ont pris des décisions : nous avons voté bien évidemment les fonds de soutien pour les associations, celui pour les établissements médico-sociaux ainsi que la participation au fond État-Région Occitanie en faveur des entreprises et du secteur touristique. En revanche le Budget 2020 nous a laissé sur notre faim... nous ne l'avons donc pas validé car il manque d'ambition dans la période actuelle malgré les 13 millions d'emprunts. Nous aurions aussi voulu, que lors de la période de confinement, comme les départements voisins d'Occitanie, des décisions plus ambitieuses et réactives au profit de l'ensemble des Tarn-et-Garonnais soient prises. Nous avons fait des propositions, déposés des amendements...

Le travail continue, nous sommes toujours vigilants, constructifs bien que peu écoutés et entendus.

Un bel été à tous dans le respect des règles en espérant que tout rentre dans l'ordre...

Catherine Bourdoncle-Larnaudie,
Ghislain Descazeaux, Liliane Morvan,
Dominique Sardeing-Rodriguez.

Groupe Les Républicains

Dernier budget du CD : Gestion a minima !

On aurait pu penser que cette terrible crise du Covid 19, et les revers sévères enregistrés par les mobilisés aux municipales, inciteraient ces derniers à se ressaisir, à se « mobiliser »...

Hélas ! Leur dernier budget 2020, voté les 29 et 30 avril ressemble terriblement aux précédents : vote d'un nouvel emprunt de 13 millions d'€ qui comme les précédents ne sera pas ou peu et mal utilisé, comme la construction du fameux gymnase du collège Azaña inutilisable par grand froid ou grande chaleur !

Toujours aucune anticipation ! Exemple notre groupe a proposé un amendement qui a été rejeté : fournir en masques collégiens, résidents d'EHPAD, assistantes maternelles...

Autre sujet : alors qu'il y a urgence pour les collectivités à relancer la reprise économique des entreprises de BTP, le CD refuse toujours de cofinancer :

- le Boulevard de contournement de MONTAUBAN
- la mise en sécurité de la route très accidentogène de DURFORT
- les voiries autour du Camp de CAYLUS...

Plus grave : il méprise l'accord unanime de toutes les communes du Grand Montauban de transférer le solde des enveloppes non consommées à l'agglomération alors que la même opération a été validée pour la piscine de Terres de Confluences !

Allons un petit effort Monsieur le Président !

Plus que 10 mois...

Mathieu Albugues, Brigitte Barèges,
Monique Ferrero

Groupe « Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne »

Toujours mobilisés même dans un contexte extraordinaire

Durant le confinement, le Conseil départemental a poursuivi ses missions. Il faut saluer l'engagement et le sens du service public des agents de la collectivité qui ont répondu présents dans ce moment critique.

C'est dans la même logique de continuité de l'action et des projets de la collectivité que nous, élus Mobilisés, avons tenu à délibérer sur le budget 2020, à l'inverse de l'immobilisme rétrograde de la majeure partie de l'opposition qui, refusant le recours à la visioconférence, a plaidé jusqu'au bout pour un report qui aurait paralysé pour près de 30 millions d'euros d'opérations nouvelles d'investissement...

Malgré l'agitation d'une opposition toujours aussi systématique et stérile, le budget 2020 a pu être adopté, alliant responsabilité et ambition.

Il convient en particulier de noter :

- la stabilité de la fiscalité, avec un taux sur le foncier bâti inchangé depuis 2015
- la poursuite du désendettement de la collectivité qui atteindra 10 millions d'euros à la fin du mandat
- le volume d'investissement en 2020 proche de 52,5 millions d'euros, hors reports, permettant de financer, en plus des multiples projets en cours (collège de Verdun-sur-Garonne, nouveau centre départemental de l'enfance et de la famille, restructuration du centre universitaire, de la MDPH et des archives...) un plan de rénovation de l'ensemble des gendarmeries, la réhabilitation de la demi-pension du collège de Caussade et un effort accru sur la voirie.

À noter que la collectivité a investi plus de 209 millions d'euros entre 2015 et 2019, contre 203 millions d'euros sur les 5 exercices antérieurs.

Toujours fidèles à l'intérêt commun ! Toujours mobilisés !

Christian Astruc, Maryse Baulu, Jérôme Beq,
Jean-Claude Bertelli, Jean-Philippe Bésiers,
Véronique Cabos, Véronique Colombié,
Francine Debais, Gérard Hébrard,
Jean-Michel Henryot, Colette Jalaise,
Pierre Mardegan, Marie-José Mauriège,
Véronique Riols, Frédérique Turella-Bayol,
Léopold Viguié.



**Le Conseil départemental
simplifie l'accès à l'emploi et
encourage le travail.**

**Chefs d'entreprise, agriculteurs,
commerçants, artisans...**

vous recrutez ?



**Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre saisonnière
de l'économie locale, le Conseil départemental permet
désormais aux bénéficiaires du RSA de travailler
tout en conservant leur allocation.**

**Cette mesure exceptionnelle et incitative
est adoptée pour 9 mois à compter du 10 avril 2020.**

**Postez des offres et trouvez les profils adéquats
et disponibles à proximité
sur Tarn-et-Garonne emploi, la plateforme numérique
développée par le Conseil départemental.**

www.tarnetgaronneemploi.fr